

Communiqué de presse

Lorient, le 11 avril 2019

**Signature de la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte Grand Site
et la Ferme éolienne flottante de Groix & Belle-Ile**



Crédit photo : EOLFI

Signature de la convention entre le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon représenté par son président Adrien Le Formal et la société de projet Ferme Eolienne Flottante de Groix & Belle-Ile représentée par Christophe Chabert, Directeur du projet

Le 11 avril 2019, afin de définir officiellement le cadre de leur partenariat, la société Ferme Eolienne Flottante de Groix & Belle-Ile (FEFGBI) et le Syndicat Mixte Grand Site Gâvres-Quiberon ont signé une convention de partenariat.

Le Syndicat Mixte, tout en se portant garant de l'intégrité paysagère de ce littoral exceptionnel, souhaite que le Grand Site de France reste un territoire d'expérimentations associant les habitants, les scolaires, les professionnels, les élus et accueillant des projets innovants et durables en équilibre avec la pérennité des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

FEFGBI a pour objectif de développer un **projet exemplaire d'énergie renouvelable en mer** aussi bien dans son volet acceptabilité locale que dans son volet prise en compte et préservation de l'environnement. Ses 4 éoliennes flottantes produiront l'électricité décarbonée nécessaire à 43 000 habitants, soit près de deux fois les besoins des résidents des communes du Grand Site. Le projet prévoit un certain nombre d'actions de concertation et des mesures de suivi environnemental, qui permettront la bonne intégration de cette énergie d'avenir dans un projet de territoire.

En raison de la complémentarité de leurs démarches, et afin de mettre en valeur et de communiquer sur leurs objectifs communs de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, les deux Parties se sont rapprochées pour convenir d'une convention qui définit les conditions dans lesquelles le Syndicat Mixte et FEFGBI pourront mettre en œuvre leurs compétences et moyens humains autour **de projets de territoire exemplaires en matière environnementale et énergétique.**

La société de projet *Ferme Eolienne Flottante de Groix & Belle-Île* a été désignée lauréate le 22 juillet 2016 de l'appel à projets EOLFLO de l'ADEME portant sur le développement de fermes pilotes d'éoliennes flottantes. Elle est détenue par un consortium constitué d'EOLFI, CGN EE et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le projet prévoit l'installation, entre Groix et Belle-Île et par 55 à 70 mètres de fond, de 4 éoliennes de 6 MW chacune, disposées sur des flotteurs maintenus en place par des lignes d'ancrage.

Le raccordement, sous maîtrise d'ouvrage RTE, consiste en l'installation d'une liaison sous-marine et souterraine permettant l'insertion dans le système électrique de l'énergie produite par la ferme éolienne flottante.

Pour suivre l'actualité du projet, ou pour toute demande de renseignement :

eoliennes-groix-belle-ile.com

Le Syndicat Mixte Grand Site est une intercommunalité de 7 communes littorales, labellisée Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon depuis le 24 décembre 2018. Cette distinction reconnaît l'excellence de la protection, la gestion et la valorisation de sites patrimoniaux répondant aux principes du développement durable. A ce label, est adossé le programme d'actions à 6 ans du syndicat avec pour enjeux la préservation de patrimoines emblématiques, le développement des mobilités douces, la sensibilisation des publics et un développement local et social durable.

Pour en savoir plus :

gavres-quiberon.fr